

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'un devis pour la souscription d'un contrat d'assurance pour un véhicule de location avec l'agence ALLIANZ

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2024-CC-206 en date du 09 décembre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Considérant la signature d'un contrat de location d'un véhicule pour la collecte des ordures ménagères à compter du 28 novembre 2025 ;

Considérant qu'une demande de devis a été effectuée auprès de l'agence ALLIANZ NICOLAS LOUBEYRE EL pour la période du 28 novembre 2025 au 31 décembre 2025 ;

Considérant qu'au 1^{er} janvier 2026, ce véhicule de location sera intégré dans le marché public d'assurance « parc auto » global souscrit auprès de l'assureur susmentionné ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif déchets ménagers 2025 ;

DECIDE

Article 1 : De conclure et signer un devis pour la souscription d'un contrat d'assurance auto avec ALLIANZ NICOLAS LOUBEYRE EL, sise 20 Ter avenue du Dr Louis MALLET 15300 MURAT, pour la garantie du véhicule de location ;

Article 2 : Que le présent contrat est conclu pour une durée ferme à compter du 28 novembre et jusqu'au 31 décembre 2025 ;

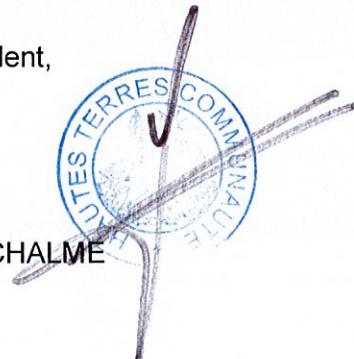
Article 3 : Que la cotisation est fixée à 330,57 €, frais et taxes inclus ;

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 5 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.